

NUMERO 24



DECEMBRE 2002

FOREST

Site Internet <http://mairie.forest.free.fr>

Email mairie.forest@free.fr



Le Conseil, le CCAS et le Comité au travail

BULLETIN MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Dans quelques jours, l'année 2002 aura vécu. Elle aura surtout été marquée par le passage à l'Euro. Nous avons adhéré au nouveau système mais beaucoup d'entre nous réagissent encore en Franc. Je crois que nous allons conserver ce réflexe quelque temps...

La nouvelle année verra aussi ses transformations.

Dès les premiers jours de janvier, avec les neuf autres communes de l'Intercommunalité, nous passerons au tri sélectif. Le système vous a été présenté lors des réunions publiques. Je le rappelle brièvement dans le présent bulletin.

2003 verra aussi l'arrivée du gaz naturel dans la commune. J'ai suivi le dossier avec beaucoup d'attention. Le moment venu, des techniciens vous rencontreront et répondront à vos questions.

Le Chemin de Landrecies sera enfin refait. Il manquait une subvention pour commencer les travaux. Suite à mes interventions auprès d'élus de tous les bords politiques, la commune de Forest peut désormais percevoir les subventions du Département et de l'Etat.

Le Conseil Général a revu sa position et permis ce cumul pour les petites et moyennes communes.

Cette mesure bénéficiera à tous nos villages qui ont peu de moyens pour se développer ou même continuer à subsister.

Je vous souhaite de tout cœur une Excellente Année 2003.

Qu'elle soit pour vous synonyme de Santé et de Joie.

Maurice Saniez, Maire de Forest



On a fêté Halloween



Les Noces d'Or de Mme et Mr HENNIAUX



Réunion de chantier à Ovillers : 2 Adjoints Solesmois et le Maire de Forest



8 mai au monument : les maires de Bousies, Croix et Forest



Le ramassage des Ordures Ménagères



La réunion publique à Forest



Depuis la création des Communautés de Communes, ce ramassage n'est plus géré par la commune mais par l'**Intercommunalité**.

La loi oblige chaque collectivité à passer au **tri sélectif**.

Dans la 2C2M, il débutera dès les 1^{ers} jours de janvier.

Vous avez été largement informé des détails de cette opération par un **bulletin spécial** et lors d'une **réunion publique**.

Concrètement, les élus des 10 communes avaient, pour financer ce nouveau (et unique) mode de collecte, trois possibilités :

	avantages	inconvénients
1^{ère} possibilité <u>Taxe supplémentaire sur le foncier bâti</u> <i>C'est un impôt additionnel basé sur le Foncier Bâti</i>	- Le percepteur recouvre cette taxe pour le compte de la 2C2M. - Il n'y aura pas de dépôts sauvages (ou presque pas).	- Taxe uniquement payée par les propriétaires. - Elle varie en fonction de la taille de la maison (même inhabitée). - Elle peut être récupérée auprès du locataire (parfois avec difficulté).
2^{ème} possibilité <u>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères</u> <i>Elle est proportionnelle au nombre d'habitants vivant au foyer</i>	- Elle est perçue directement par la Communauté de Communes. - Il n'y aura pas de dépôts sauvages (ou presque pas).	- Les familles nombreuses sont fortement pénalisées.
3^{ème} possibilité <u>Vignette Payante à coller sur le bac lorsqu'il est sorti</u> <i>Coût 2 Euros par vignette (13 F)</i>	- Les familles paient pour leurs propres déchets. - Le tri sera peut-être mieux réalisé.	- Il faut se déplacer pour acheter les vignettes. - Certains auront la tentation de se débarrasser de leurs ordures ménagères (pour ne pas payer).

- Les élus ont choisi la **3^{ème} solution**. La situation sera revue à la fin de l'année prochaine. Si des difficultés importantes apparaissent, l'une des deux autres possibilités serait alors retenue.

- Les containers seront enlevés et **le verre sera ramassé dans le bac spécial de votre poubelle**.

- La **déchetterie** accueillera toujours les gros cartons, les déchets verts, les encombrants, les gravats, les huiles, les pneus de véhicules légers, les batteries, ...

- Un problème majeur a été soulevé lors de la réunion publique. En effet, à partir du 1^{er} janvier, la loi interdit aux camions ramasseurs de **reculer**. Des solutions devront être trouvées.

- Les 2 bacs, que vous avez reçus, seront **payés par l'Intercommunalité**.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES (suite)

- Les vignettes seront vendues **par plaquettes de 10** : soit 20 Euros. Elles seront valables toute l'année et se colleront sur la grille fixée sur chaque bac (52 semaines = 52 cases). Quand vous sortirez une poubelle, il faudra placer la vignette dans la case de la semaine concernée (2^{ème}, 5^{ème} semaine, ...).
- Elles seront en vente en mairie les **1^{er} et 3^{ème} lundis de chaque mois de 14 à 16 heures** :

1^{ère} vente →

Vendredi 20 décembre (14 à 16 H)	Mardi 22 avril	Lundi 1 septembre
Samedi 21 décembre (10 à 12 H)	Lundi 5 mai	Lundi 15 septembre
Lundi 6 janvier	Lundi 19 mai	Lundi 6 octobre
Lundi 20 janvier	Lundi 2 juin	Lundi 20 octobre
Lundi 3 février	Lundi 16 juin	Lundi 3 novembre
Lundi 17 février	Lundi 7 juillet	Lundi 17 novembre
Lundi 3 mars	Lundi 21 juillet	Lundi 1 décembre
Lundi 17 mars	Lundi 4 août	Lundi 15 décembre
Lundi 7 avril	Lundi 18 août	

- Mr René BRUNELET, Maire de Le FAVRIL et Vice-Président de la Communauté de Communes, responsable du ramassage des ordures ménagères, tiendra des permanences dans les 10 communes pendant les 3 premiers mois. A Forest, elles auront lieu **les lundis de 16 à 17 heures** : lundi 6 janvier, lundi 20 janvier, lundi 3 février, lundi 17 février, lundi 3 mars et lundi 17 mars.

ATTENTION AUX INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

Dans la région, le nombre de décès dus aux intoxications au monoxyde de carbone dépasse la moyenne nationale. Plus de 1000 personnes sont hospitalisées pour une intoxication au CO dans la région chaque année soit un quart des hospitalisations pour intoxications au CO en France.

En cette période de chauffe, soyez vigilants par rapport à vos appareils à combustion: chauffe-eau, appareils de chauffage, insert de cheminée, chauffages d'appoint (feu à pétrole...).

- Faites réviser vos appareils annuellement par un professionnel qualifié.
- Faites ramoner, au moins une fois par an, les conduits d'évacuation des fumées.
- N'utilisez pas de chauffage d'appoint en continu.
- Ne bouchez pas les ouvertures d'aération avec des journaux, des plastiques ou des papiers peints (votre habitation doit respirer).

Pourquoi ?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore qui tue en silence lors d'un mauvais fonctionnement ou d'une mauvaise utilisation d'appareil à combustion. Il est le résultat d'une combustion incomplète (manque d'oxygène) quel que soit le type de combustible utilisé (charbon, gaz, bois, fioul, pétrole lampant).

Comment reconnaître une intoxication au monoxyde de carbone ?

L'intoxication se traduit par des maux de têtes, vertiges, nausées et peut évoluer vers une perte de connaissance et un coma.

L'intoxication chronique est plus difficile à repérer et doit être évoquée devant des maux de tête persistants. Consultez alors votre médecin qui pourra vérifier par une prise de sang (dosage de la carboxyhémoglobine).

Que faire si vous suspectez une intoxication ?

- Devant tout signe suspect, appelez les secours : Sapeurs Pompiers (18) ou SAMU (15).
- Ouvrez les portes et fenêtres pour aérer.
- Arrêtez vos installations (chauffe-eau, chauffage, ...) et quittez les lieux.



Le repas amical du 17 novembre : un moment agréable pour tous



REUNION DU 12 FEVRIER 2002

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - KLUR Didier - BLOTTEAU René - MERCIER Jocelyne - DUREUIL Patrick - BROXER Georges - MOREAU Martine - VINCENT Marie-Louise - OBLED Benoît - LEDIEU André - LEDIEU Thérèse - AZAMBRE Monique.

Absents et excusés : RAVERDY René - DUBOIS Denis

Secrétaire de séance : LEDIEU Thérèse.

Date de la convocation : 6 février 2002.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Opération rénovation façades :

- Ce projet de rénovation de façades est mené à l'échelle du territoire intercommunal. Cette opération viendrait en complément de l'opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat, de l'étude intercommunale du Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie et du programme de revitalisation du commerce et de l'artisanat (FISAC).

- Elle s'adresse uniquement aux logements, qu'ils soient privés ou publics, et couvre partiellement les frais de sablage, rejointoiement, traitement divers des matériaux traditionnels. Sont exclus : les menuiseries et les travaux de couverture. Les financements publics pourront être apportés par l'Europe (fonds FEDER), par la communauté de communes et/ou les communes.

- Ce programme de rénovation comporte six étapes dont le déroulement prévoit environ une année de démarches avant travaux :

1. définition du périmètre à partir de séquences urbaines unitaires.
2. consultation des particuliers lors de réunions publiques.
3. étude technique comprenant l'évaluation des coûts.
4. appels d'offres individuels pour l'attribution des marchés.
5. affinage des projets en fonction des subventions obtenues, des entreprises retenues, ... et phasage des travaux.
6. réalisation (éventuellement selon plusieurs tranches).

- Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la réflexion en vue d'une éventuelle participation au projet intercommunal de rénovation de façades et désigne FONTAINE Didier et KLUR Didier pour faire partie groupe de travail.

2. Orientations budgétaires : Budget d'investissement.

- Réfection du Chemin de Landrecies

Montant subventionnable HT	1 165 640,33 F	177 700,72 €	
TVA au taux de 19,60 %	228 465,50 F	34 829,34 €	récupérable
Subvention FAN au taux de 40 %	466 256,00 F	71 080,27 €	accordée
Subvention DGE au taux de 35 %	407 974,12 F	62 195,25 €	refus de cumul décidé par le Conseil Général

- Travaux de réfection de trottoirs sur Forest - Owillers

Montant subventionnable	198 209,34 F	30 216,82 €	
TVA récupérable	38 849,03 F	5 922,50 €	récupérable
Subvention FAN au taux de 40%	79 283,74 F	12 086,73 €	demande en cours
Subvention DGE au taux de 35%	69 373,27 F	10 575,89 €	refus de cumul décidé par le Conseil Général

- **Assainissement Hameau d'Owillers (partie sur Forest)** : participation de 35% soit **16 464,49 €** (108 000 F).

- **Amélioration de l'éclairage public** : Estimation de la dépense : **6 860 €** (45 000 F).

- **Restauration d'un ancien registre d'Etat Civil** : **843,30 €** (5 531,7 F).

- **Réfection des trottoirs Chaussée Brunehaut après un changement de canalisation des eaux** : **1 822,70 €** (11 956,13 F).

- **Prolongation bordurage Ch. B. nouvelles maisons** : estimation **3 049 €** (20 000 F).

- **Enfouissement EDF dans les rues Ethuin, Amerval, Cloez, Briatte** : 683 538,75 F TTC – subvention 50% sur TTC : 341 769,37 F – récupération TVA : 112 018,05 F – reste à la charge de la commune : 229 751,33 F (**35 025,36 €**).

- **Maisons en ruines** : **BRACQ** : travaux de démolition **763 €** (environ 5 000 F) - **DUFRANE** : voir avec les riverains - **DUMEZ** (rue Ethuin) achat et réparation : **15 245 €** (100 000 F).

3. Stationnement des poids lourds sur les trottoirs de la Chaussée Brunehaut :

- L'arrêté a été pris par le maire de l'époque le **11 avril 1972**. Il vient d'être réactualisé.
- Il vise la **sécurité** des usagers de la route, en particulier près des carrefours, la **protection** des trottoirs, des réseaux d'eau et d'assainissement.
- Le stationnement des poids lourds de plus de 3,3 tonnes est donc formellement interdit sur les trottoirs de la Chaussée Brunehaut. La Gendarmerie de Bousies verbalisera. Les éventuelles remises en état seront faites par une entreprise privée, aux frais des contrevenants. Décision prise à l'unanimité.

4. Maisons en ruines :

- Le tribunal Administratif de Lille vient de confirmer l'arrêté du Maire. Il accorde un délai de 2 mois à Mr BRACQ pour procéder aux travaux de démolition. Passé ce délai, les travaux seront réalisés par une entreprise privée. Le montant des travaux seront à la charge de Mr BRACQ. Décision prise à l'unanimité.
- Le service des domaines vient d'évaluer la maison DUFRANE à 1 860 € (12 200 F). Les éventuels acquéreurs sont priés de se faire connaître.

5. Surveillance de la cantine :

- Le Conseil décide de rétribuer Melle Szymkowiak Nathalie, au taux légal en vigueur, pour les heures de surveillance de cantine effectuées pendant l'année scolaire 2001/2002.

6. Utilisation du fax de la mairie :

- Le Conseil décide de fixer un forfait pour l'utilisation du fax de la mairie. Ce forfait est fixé à 0,45€ par fax envoyé (soit le prix de 3 photocopies).

7. Vols et dégradations :

- Le Conseil constate avec une grande tristesse la multiplication des vols, des dégradations et la consommation d'alcool dans les lieux publics.
- Sept plaintes sont actuellement déposées en gendarmerie de Bousies.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil décide que ces plaintes iront jusqu'à leur terme et que les auteurs régleront les réparations qui seront effectuées par une entreprise privée.
- Le Conseil demande aussi aux parents de s'inquiéter de leurs enfants mineurs livrés à eux-mêmes toute la journée, la soirée et quelquefois une partie de la nuit.

8. Demande renouvelée de Mr Jean LEGRAND :

- Mr Jean LEGRAND a de nouveau écrit aux membres du Conseil Municipal pour obtenir le tubage d'un fossé longeant sa propriété et situé hors agglomération.
- Le Conseil Municipal a déjà examiné la question lors de sa réunion du 12 avril 2001.
- **Rappel des faits :** Mr LEGRAND a construit une clôture en plaques de ciment en limite immédiate d'un fossé existant. Il constate que sa construction a tendance à s'incliner et souhaite que la commune doit poser un drain dans le fossé et le recouvrir (longueur de fossé à tuber : 50 mètres) - coût estimé de l'opération : 2 300 € (15 000 Francs).
- Le 9 avril, Mr SIMON, directeur de l'agence SIAN de le Quesnoy et la commission des travaux se sont rendus sur place. Mr SIMON estime que ce fossé doit fonctionner à **"ciel ouvert"** pour plusieurs raisons :

- . il a été creusé **avant** l'implantation de la clôture.
- . il est situé **hors agglomération** et ne reçoit que des eaux pluviales.
- . la **longueur importante** du tuyau ralentira l'écoulement des eaux.
- . l'ouvrage risque de **se boucher** à plus ou moins brève échéance.
- . les eaux de ruissellement provenant des prairies environnantes et du chemin ne seront **plus recueillies**.

- D'autres solutions existent :

- . la commune peut **déplacer le fossé** d'environ 1 mètre. Mais le nouveau fossé ne sera pas stabilisé avant plusieurs années.

- . Mr LEGRAND peut **déplacer sa clôture** pour qu'elle ne se trouve plus aussi près du fossé.

- . Mr LEGRAND peut **renforcer la base** de sa palissade en tenant compte de l'instabilité inévitable du terrain.

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal **maintient sa position**. Eventuellement, le problème pourra être réexaminé lors d'un ensemble de travaux concernant tout le quartier.

9. Centre aéré intercommunal :

- Mmes Mercier et Moreau ont participé récemment à une réunion.
- Le centre aéré aura lieu du 8 au 27 juillet 2002. Les inscriptions se feront à partir du mois d'avril.
- Participation intercommunale/enfant : 76 € (500F) - Participation communale/enfant : 46 € (300F).

10. Indemnisation des membres du Conseil :

- Lors des réunions en dehors de Forest (sauf le Maire et les Adjoints), les membres du Conseil Municipal pourront recevoir une indemnité forfaitaire 7,62 € (50 F) par réunion.
- Ce dédommagement sera prélevé sur les indemnités du Maire et des Adjoints.

REUNION DU 28 MARS 2002

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - KLUR Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - MERCIER Jocelyne - DUREUIL Patrick - BROXER Georges - MOREAU Martine - VINCENT Marie-Louise - OBLED Benoît - LEDIEU Thérèse - AZAMBRE Monique.

Absents et excusés : RAVERDY René - LEDIEU André.

Secrétaire de séance : FONTAINE Didier.

Date de la convocation : 16 mars 2002.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Fixation des 3 taux d'imposition :

	Taux Plafond	Moyenne Nationale	Moyenne Départementale	Forest
Taxe d'habitation	62,55	13,56	25,02	9,02
Foncier bâti	58,28	17,28	23,31	14,37
Foncier non bâti	121,03	41,29	48,41	39,05

- Mr le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal maintient le taux des 3 taxes.

2. Compte Administratif 2001 :

	Dépenses	Recettes	Solde en Francs	Solde en Euros
Fonctionnement	1 611 586,28 F	1 927 151,11 F	315 564,83 F	48 107,55 €
Résultat antérieur			261 500,11 F	39 865,43 €
Résultat final			577 064,94 F	87 972,98 €
Investissement	2 038 199,66 F	2 759 065,90 F	720 866,24 F	109 895,35 €
Résultat antérieur			- 527 301,99 F	- 80 386,67 €
Résultat final			193 564,25 F	29 508,68 €

- Le compte administratif 2001 est voté à l'unanimité des membres présents.

3. Compte de Gestion de Mr le Percepteur :

- Il est voté à l'unanimité des membres présents.

4. Budget Primitif 2002 :

- **En fonctionnement, il s'équilibre en recettes et en dépenses à 359 597 €.**
- L'excédent final 2001 de 87 972 € est placé en recettes.
- La section fonctionnement permet de dégager un autofinancement de 91 486 €.
- **En investissement, il s'équilibre en recettes et en dépenses à 413 676 €.**

Dépenses prévues :

- . réfection du Chemin de Landrecies (si subventions accordées).
- . assainissement du hameau d'Ovillers.
- . construction de trottoirs et pose de bordures au hameau d'Ovillers.
- . amélioration de l'éclairage public.
- . prolongation de bordurage et construction de trottoirs, Chaussée Brunehaut.
- . enfouissement des lignes EDF (réalisé mais en cours de paiement).
- . travaux bâtiments communaux et travaux divers - remboursement des emprunts.

Recettes prévues :

- Subvention FAN - subvention DGE - subvention FACE - amortissement - autofinancement - récupération TVA - emprunt.

- Le budget primitif 2002 est voté à l'unanimité des membres présents.

5. Indemnité de Mme MAITTE :

- Le Conseil Municipal accorde à Mme MAITTE une indemnité pour les années 2001 et 2002.
- Cette indemnité brute est fixée à 99,10 € pour ces deux années.

6. Curage du Ruisseau Cambrésis :

- Ce fossé, mitoyen avec la commune de Le Pommereuil, n'a pas été curé depuis de nombreuses années. Son cours est obstrué à plusieurs endroits.
- Des membres des Conseils et Associations Foncières des deux communes et Mr LAGACHE, ingénieur subdivisionnaire à la Direction de l'Environnement et du Développement des Territoires au Conseil Général, se sont rendus sur les lieux.
- Ce service peut instruire le dossier, procéder à un appel d'offres et suivre les travaux. Il subventionne cette opération à 40 %. Mais les travaux ne seront pas réalisés avant 2 ou 3 ans.
- Dans un premier temps, la partie située entre l'Etang du Flaquet et la route Forest - Le Pommereuil sera curée. Une 1^{ère} estimation des travaux pour ce tronçon se monte à 38 000 €.
- La dépense sera répartie entre les deux villages.
- L'Association Foncière de Forest supportera la moitié de la dépense incombant à la commune.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal :
 - . décide les travaux de curage du Ruisseau Cambrésis (partie Etang du Flaquet / CD Forest - Le Pommereuil).
 - . confie le dossier à la Direction de l'Environnement et du Développement des Territoires au Conseil Général.
 - . accepte le partage de la dépense revenant à la commune avec l'Association Foncière (50%).

7. Projet de ralentissement dans la traversée de Forest :

- Le projet de ralentissement dans les traversées de Forest et de Croix Caluyau a été retenu par le Conseil Général.
- Des études vont être effectuées puis soumises aux conseils municipaux.

REUNION DU 2 JUILLET 2002

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - KLUR Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - MERCIER Jocelyne - DUREUIL Patrick - MOREAU Martine - VINCENT Marie-Louise - OBLED Benoît - LEDIEU Thérèse - AZAMBRE Monique.

Absents et excusés : RAVERDY René - LEDIEU André - BROXER Georges.

Secrétaire de séance : FONTAINE Didier.

Date de la convocation : 24 juin 2002.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Travaux au Chemin de Landrecies :

- Mr SPILMONT et Mme ENGRAND de la DDE d'Avesnes ont participé à la réunion.
- Le Conseil approuve le projet financier et technique présenté par la DDE d'Avesnes et souhaite que l'appel d'offres soit programmé dès la réception de l'arrêté de subvention DGE.

2. Travaux sur Owillers :

- Au hameau d'Owillers, la commune de Forest réalisera des travaux identiques à ceux de Solesmes.

3. Rapport annuel du SIDEN sur la distribution de l'eau :

- Le Conseil Municipal ne fait pas de remarques particulières.

4. Rapport annuel du SIAN sur l'assainissement :

- Le Conseil Municipal ne fait pas de remarques particulières.

5. Rénovation des façades :

- La commune, qui compte environ 220 habitations, a adhéré au projet de la 2C2M. Le Conseil doit délimiter un périmètre (un quartier, une rue, ...).
- Le Conseil Municipal constate que de nombreux particuliers ont déjà procédé à la réfection de leurs façades. D'autres personnes ne désirent pas entreprendre ce type de travaux.
- Par contre, quelques administrés, n'habitant pas les mêmes rues, se disent intéressés.
- Le Conseil Municipal évalue ainsi le nombre de personnes qui pourraient donner suite à **une dizaine**.
- Dans ces conditions, il paraît difficile de délimiter un périmètre.

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil décide d'inclure **toutes les rues du village** dans le périmètre et de ne **pas participer financièrement** à ce projet.

6. Utilisation du produit des amendes de police :

- La construction d'un parking « arrêt autobus » pourrait se faire en face du premier.
- Une consultation des riverains sera engagée.

7. Nuisances dues aux bruits :

- Le Conseil demande à **certaines familles** de s'inquiéter davantage de leurs enfants adolescents et rappelle que les bruits sont interdits de **22 heures à 6 heures**. Le Code Pénal prévoit « la confiscation de la chose à l'origine du bruit ».
- La commune rappelle qu'elle **porte automatiquement plainte** lors des dégradations et vols subis et, qu'en aucun cas, ces plaintes ne seront retirées.

8. Délibérations diverses :

- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder :
 - une subvention aux manèges : 610 € (4 000 F) et 137 € (900 F) + les tickets gratuits.
 - une aide aux familles lors des voyages scolaires : 1 fois dans la scolarité : 30 € (environ 200 F).

9. Cantine scolaire :

- Le traiteur a cessé définitivement ses livraisons à compter du 30 juin.
- Pour reconduire la cantine scolaire, il est nécessaire qu'au moins 10 enfants soient présents.
- Un sondage sera organisé prochainement.

REUNION DU 4 OCTOBRE 2002

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - KLUR Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - MERCIER Jocelyne - DUREUIL Patrick - VINCENT Marie-Louise - LEDIEU Thérèse - AZAMBRE Monique - RAVERDY René - LEDIEU André.

Absents et excusés : BROXER Georges - MOREAU Martine - OBLED Benoît.

Secrétaire de séance : FONTAINE Didier.

Date de la convocation : 27 septembre 2002.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Organisation du repas des aînés :

Participaient également à cette réunion :

CCAS : CAUDMONT Zénon - BRIATTE Félix - VINCENT Jacques - HENNIAUX Gabriel - BASUYAU Alfred - BRONSARD Francis.

COMITE : WANECQUE Jean-Michel - MARIN Jean Maurice - VANESSE Patrice - LARDENOIS Pierre - MOREAU Nadine - OBLED Marie-Hélène - CATILLON Dominique - BARRE Patrice.

- Le traiteur est désigné, le menu est choisi, l'animation est retenue.
- Il est décidé d'offrir une photo du groupe à chaque famille.
- La dépense sera répartie comme suit :
 - . CCAS : factures traiteur et photos.
 - . Comité : factures liées à l'animation et aux cadeaux.
 - . Commune : factures boulangerie, alimentation.

2. Modifications des statuts du SIEDEC :

Le Comité du SIEDEC, dans sa séance du 17 juin 2002, a adopté une modification de ses statuts pour laquelle notre collectivité est consultée. Il s'agit de l'extension des compétences du syndicat aux énergies renouvelables. Jusqu'à ce jour le SIEDEC, autorité concédante des services de distribution publique d'électricité et de gaz, réalise les travaux d'extension des réseaux d'électricité en zone rurale, assure le contrôle des concessionnaires et permet l'obtention de subventions pour la dissimulation des réseaux. Conscient de la place que vont prendre à l'avenir les énergies renouvelables dans la production d'électricité, et compte tenu des engagements qu'il faudra tenir dans les toutes prochaines années (directives européennes et loi du 10 février 2000) le comité a donc décidé de l'extension des compétences du syndicat.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- ❑ d'adopter la modification des statuts du SIEC de la manière suivante :

ajout à l'article 1^{er} : « En sa qualité d'autorité concédante, le Syndicat peut aménager et exploiter, faire aménager ou faire exploiter, dans les conditions mentionnées à l'article L 2224-33 du CGCT, toute installation de production d'énergie, de cogénération, de récupération d'énergie, de valorisation énergétique, dans le cadre de régies, de groupements autorisés, de prise de participation ou de délégation de service public ».

ajout à l'article 2 : le Syndicat peut aménager et/ou exploiter, faire aménager et/ou faire exploiter dans le cadre d'une régie ou d'une délégation de service public, toute installation de production d'énergie dans les conditions mentionnées à l'article L 2224-32 du CGCT ».

« Le Syndicat apportera à ses collectivités membres qui lui en feront la demande, toute information concernant les énergies renouvelables, en particulier sur des aspects techniques, juridiques et fiscaux. Une commission « Energies renouvelables » chargée de toute réflexion concernant le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la concession pourrait utilement être mise en place ».

- ❑ de transférer la compétence énergie renouvelable au syndicat.

REUNION DU 14 NOVEMBRE 2002

Présents : SANIEZ Maurice - KLUR Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - MERCIER Jocelyne - VINCENT Marie-Louise - LEDIEU Thérèse - BROXER Georges - OBLED Benoît.

Absents et excusés : MOREAU Martine - FONTAINE Didier - AZAMBRE Monique - DUREUIL Patrick - RAVERDY René - LEDIEU André.

Secrétaire de séance : KLUR Didier.

Date de la convocation : 26 octobre 2002.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Indemnité de Conseil :

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'il y a lieu de verser à Mr VANDEVOORDE, receveur municipal et percepteur à Landrecies, l'indemnité de conseil 2002.

- Après délibération, le Conseil fixe à 90% le taux de cette indemnité. Cette indemnité s'élève donc à $299,14 \text{ €} \times 90\% = 269,23 \text{ €}$.

2. Virements de crédits :

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'il y a lieu d'effectuer les virements de crédits suivants :

SECTION INVESTISSEMENT					
	DEPENSES			RECETTES	
	article	montant		article	montant
Imprimante	2183	720,00			
Reliure Etat Civil	2188	1050,00			
Dette	16412	780,00			
				021	2550,00
	TOTAL	2550,00		TOTAL	2550,00

SECTION FONCTIONNEMENT					
	article	montant		article	montant
			Part. Départ	7473	21350,00
Part. SIAN	6554	20000,00			
Intérêts	6611	- 1200,00			
	023	2550,00			
	TOTAL	21350,00		TOTAL	21350,00

- Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, approuve les modifications proposées.

3. Eclairage public du hameau de Richemont :

- La commune va profiter des prochains travaux de renforcement de ligne EDF pour installer l'éclairage public au hameau de Richemont.
- Devis présenté par les établissements LEGRAND de BETHENCOURT :
 - . Fourniture et pose d'une armoire de commande.
 - . Pose de 2 lanternes.
 - . Total HT : 1 345,08 € - TVA : 263,64 € - **Total TTC : 1 608,72 €**

4. Assainissement du prolongement de la rue du Moulin :

- **Coût estimé : 95 000 € (623 000 F)** avec pompe de relevage obligatoire. Cette dépense serait exclusivement à la charge de la commune car le SIAN ne peut pas intervenir hors zone agglomérée.
- Aucune subvention ne peut être allouée. La commune n'a pas les moyens de donner suite.
- Le schéma d'assainissement communal sera soumis à enquête publique en 2003.
- Un assainissement individuel devra être réalisé lors des futures constructions dans cette partie du village.

5. Colis des Aînés :

- Il est reconduit dans les mêmes conditions que l'année dernière.

6. Jouets des enfants de l'école :

- Les enfants de l'école de Forest se verront offrir un jouet dans les mêmes conditions que les années précédentes.

7. Tradition du 1^{er} mai :

- La tradition de récupérer des objets et de les déposer sur la place existe depuis de nombreuses années et n'avait, jusqu'alors, jamais posé de problèmes.
- Il en a été autrement cette année avec l'arrachage de panneaux de signalisation et les détériorations chez les particuliers.
- A la demande de nombreux administrés, le Conseil, à l'unanimité de ses membres, interdit dorénavant cette pratique. Un arrêté sera pris et la gendarmerie sera chargée de le faire respecter.

8. Subvention aux familles lors de voyage scolaire :

- Monsieur le Maire rappelle que, les années précédentes, la commune octroyait une subvention de 30,49 € aux établissements scolaires lorsqu'un élève de la commune participait à un voyage. Cette subvention était ensuite reversée à la famille.
- Chaque élève ne pouvait prétendre à cette subvention qu'**une seule fois dans sa scolarité**.
- Après délibération, à l'unanimité, cette proposition est reconduite.

9. Travaux :

- La commune peut de nouveau cumuler la subvention de l'Etat (DGE) et la subvention du département (FAN) sous certaines conditions.
- Mr le Maire a invité à la réunion les représentants de France Télécom, d'EDF, du SIAN et de la DDE pour envisager des travaux dans la rue de l'Abreuvoir, la rue des Innocents et les ruelles : réfection de chaussée, bordurage et éventuellement enfouissement des lignes.
- Un devis de ces travaux sera examiné par le Conseil avant la fin de l'année.

LE COMITÉ D'ANIMATION CULTURELLE

Membres : SANIEZ Maurice, DUBOIS Denis, KLUR Didier, WANECQUE Jean-Michel, MARIN Jean Maurice, AZAMBRE Monique, LEDIEU Thérèse, FONTAINE Didier, BLOTTEAU René, VANESSE Patrice, LARDENOIS Pierre, MOREAU Nadine, OBLED Marie-Hélène, MERCIER Jocelyne, MOREAU Martine, CATILLON Dominique, VINCENT Marie Louise, BROXER Georges, DUREUIL Patrick, BARRE Patrice.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES FÊTES 2003

Dimanche 5 janvier	11 heures 15 à la salle des fêtes : Cérémonie des vœux. <i>Toute la population est invitée.</i>
Dimanche 30 mars	Parcours du cœur : départ à 9 heures 30.
Jeudi 08 mai	Commémoration de l'Armistice de 1945.
Samedi 17 mai	Voyage à Amsterdam : participation du CCAS à raison de 4.60 € par personne habitant la commune.
Samedi 7 juin	Voyage à Bellewarde : participation du CCAS à raison de 4.60 € par personne habitant la commune.
Samedi 21 juin	11^e Brocante enfants (emplacements gratuits).
Dimanche 22 juin	Ducasse : attractions foraines - défilé.
Dimanche 13 juillet	Barbecue dansant.
Lundi 14 juillet	Jeux traditionnels - Tombola gratuite.
Dimanche 14 septembre	20^e Brocante.
Mardi 11 novembre	Commémoration de l'Armistice de 1918.
Dimanche 16 novembre	15^e repas amical.
Fin décembre	Fête de Noël à l'école: - jouets et friandises offerts par la commune. - spectacle offert par le Comité et le C.C.A.S.

Attention : Les 2 voyages ont lieu à l'étranger. La Carte Nationale d'Identité est obligatoire. Pensez à vérifier sa validité.

Elle est gratuite. Adressez-vous à la mairie avec **2 photos** et un **acte de naissance** récent (à réclamer à la mairie de votre lieu de naissance).

Le programme de ces 2 voyages vous sera proposé fin avril 2003.

LA BROCANTE ET SES RETOMBEES

Le Conseil Municipal, élu en mars 1983, a voulu dès sa prise de fonction, engager une **politique volontariste** pour améliorer les conditions de vie dans notre village. Les **tranches d'assainissement** se sont succédées à un rythme soutenu. Les travaux de **réfection des routes** et des trottoirs ont été nombreux. Un **terrain de sports** et un **court de tennis** ont été mis à la disposition des enfants et des adolescents.

Parallèlement à ces opérations, la commune n'a pas négligé l'**animation**. Ainsi les **jeux du 14 juillet** ont été remis au goût du jour. Les petits ont profité de **manèges** à chaque ducasse. Des **voyages** ont été organisés pour permettre à toutes les classes d'âges d'en profiter pour un coût réduit.

D'autres améliorations ont vu le jour comme la cantine, la piscine entièrement gratuite pour les écoliers, ...

La même année, en 1983, Pierre LARDENOIS, Didier KLUR et moi-même avons lancé l'idée d'une manifestation inhabituelle : **une brocante**. A cette époque, ce genre de manifestation n'était pas fréquent.

D'autres personnes nous ont vite rejoints : des membres du Conseil Municipal de l'époque et des personnes extérieures à celui-ci. **Le Comité d'Animation Culturelle de Forest était né**. Il regroupe aujourd'hui une vingtaine de femmes et d'hommes bénévoles et dévoués. Les actions sur le terrain succèdent aux réunions.

Cette brocante fêtera son 20^{ème} anniversaire en 2003. D'année en année, elle s'est développée : 20 exposants en 1983, plus de 500 en septembre dernier.

Son succès, nous le devons bien entendu au Comité mais aussi à **vous tous**, qui avez vite compris l'enjeu d'une telle manifestation pour notre petit village de 520 âmes :

- . **Vous, Forésiennes et Forésiens**, qui acceptez l'installation d'un vendeur devant votre entrée de cour.

- . **Vous, les agriculteurs de Forest et de Croix**, qui mettez à notre disposition une prairie pour permettre le stationnement des milliers de véhicules.

- . **Vous tous** qui respectez l'arrêté d'interdiction de circulation dans les rues en garant votre véhicule à l'extérieur du village. On ne traverse pas la foule : un dérèglement mécanique et c'est la catastrophe !

Les efforts de chacun de nous sont récompensés et les retombées sont nombreuses :

- . **Pour beaucoup d'entre vous**, c'est la fête et vous êtes particulièrement nombreux à flâner ou à exposer.

- . **Notre commune** voit sa notoriété renforcée car cette brocante a une renommée régionale.

- . **Les commerçants** peuvent proposer leurs services à cette foule qui déambule toute la journée.

- . **Le Comité** utilise judicieusement la recette pour améliorer les autres manifestations (le repas amical, la ducasse, le 14 juillet). Il participe financièrement aux voyages, offre un spectacle à Noël aux enfants de l'école et attribue une subvention au Club des Aînés.

A tous et à toutes un **Grand Merci** – Maurice SANIEZ



La brocante de septembre



INFORMATIONS DIVERSES

1. Responsabilités des Adjoints :

- **Mr FONTAINE Didier**, 1^{er} Adjoint, est délégué à l'**ENVIRONNEMENT**.

Il est chargé de veiller à la **propreté** du village. Il interviendra auprès des particuliers pour faire cesser les **nuisances** telles que les dépôts sur les routes, les haies non taillées réglementairement, les chardons non coupés à la date limite.

- **Mr KLUR Didier**, 2^e Adjoint, est délégué aux **FETES et CEREMONIES**.

Il est chargé de l'organisation des **fêtes** et des **cérémonies**.

- **Mr BLOTTEAU René**, 3^e Adjoint, est délégué à la **JEUNESSE et SPORT**.

Il gère le **complexe sportif** situé rue de Richemont. Il veillera à ce que les joueurs quittent cet ensemble avant la tombée de la nuit pour éviter des troubles de voisinage. Il organisera des rencontres sportives et le parcours du cœur. Il sera à l'écoute de la **jeunesse**.

- **Mr DUBOIS Denis**, 4^e Adjoint, est délégué aux **RELATIONS PUBLIQUES**.

Il joue un rôle de **conciliateur** lors des différends entre voisins. Il gère la **bibliothèque** communale.

2. Secrétariat de mairie : Tél. 03 27 77 41 04 – Fax 03 27 77 38 54

- **Ouverture du secrétariat** : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 à 17 heures.

- Secrétaire : Mme Véronique LAMOURET (Centre Départemental de Gestion du Personnel Communal de Lille).

- **La mairie sera fermée :**

. du 23 décembre au 3 janvier inclus. Réouverture le 6 janvier.

. du 17 février au 21 février inclus. Réouverture le 24 février.

- **En cas d'urgence administrative, contactez Mr SANIEZ. Si le problème concerne la responsabilité d'un Adjoint, exposez le lui directement.**

3. Permanences de Mr SANIEZ :

- En principe, Mr SANIEZ se rend en mairie dans la matinée et l'après-midi (sauf impossibilité : réunions, ...).

- Pour obtenir un rendez-vous, téléphonez en mairie.

4. Collecte des ordures ménagères :

- Vente des vignettes les 1^{er} et 3^{ème} lundis de chaque mois (voir tableau récapitulatif).

- Placez les bacs sur le trottoir, la poignée dirigée côté rue.

- **Bien entendu, un bac sans la vignette collée à la bonne semaine ne sera pas ramassé car non conforme à la délibération prise par la Communauté de Communes. Il sera considéré comme « dépôt sauvage ».**

- Nous produisons tous de plus en plus de déchets ménagers. Le ramassage et la destruction de ces déchets coûteront de plus en plus cher. Trions et faisons en sorte que le nouveau système donne satisfaction.

5. Travaux qui seront réalisés en 2003 :

- Fin des travaux au hameau d'Ovillers (assainissement, route, bordures, trottoirs, ...).

- Réfection du Chemin de Landrecies (fin 2002 ou début 2003, en fonction de la météo).

- Assainissement de la rue des Innocents et du bas de la ruelle Obled.

- Passage du Gaz Naturel : les travaux doivent être terminés pour le mois d'octobre. Ne ratez pas l'occasion de vous raccorder !

6. Tradition du 1^{er} mai :

- Suite aux saccages de cette année et à la demande de nombreux administrés, le Conseil a décidé d'interdire cette pratique.

7. Embauche de CES : Urgent.

- La 2C2M embauche en contrat CES les demandeurs(euses) d'emploi RMIstes.

- Prière de contacter le secrétariat de la mairie ou celui de l'Intercommunalité.



Le défilé de la ducasse



MISE EN GARDE RENOUVELEE

**** -

Maire depuis mars 1983, **20 ans en 2003**, je n'avais pratiquement jamais eu à déposer plainte pour dégradations. Cette année, je l'ai fait **une dizaine de fois** pour vols, dégradations diverses, menaces verbales, insécurité, consommation d'alcool sur la voie publique, dépôt sauvage de canettes de bière, arrachage de panneaux de signalisation, ...

Certains d'entre vous l'ont fait également pour graffitis, dégradations sur véhicules, vols, troubles et gênes diverses. D'autres n'ont pas osé le faire de peur de représailles, c'est une erreur !

Très peu de familles sont concernées (deux ou trois) mais elles cherchent à en entraîner d'autres.

La situation s'est dégradée cette année. Tant que les auteurs de ces méfaits ne paieront pas la casse, il n'y aura pas de répit. Ensemble, nous ne laisserons pas quelques individus (pas toujours des adolescents) tenter de dominer un village par des menaces ou des saccages.



- L'abribus peut très bien servir à des **petits rassemblements calmes**.

- Mais le parking est **réservé aux autobus** : les 2 roues et les automobiles n'ont rien à y faire.

- Que les planches soient arrachées ou qu'il serve de tableau noir à certains pour insulter leurs **amis de la veille** n'est pas concevable.

- Que dans cet endroit, certains consomment de **l'alcool** en grande quantité n'est pas supportable !

- Devis pour réparations et effacement des graffitis : 545 € (3 575 F).

- Le tracteur communal a également été la cible de ces « **courageux vandales nocturnes** ».

- 1^{ère} attaque : nuit du 7 septembre : vitres et phares cassés, pédales tordues, démarreur hors d'usage : coût des réparations 800 € (5 000 F).

- 2^{ème} attaque : nuit du 18 septembre : 3 pneus hors d'usage, lacérés à coups de couteau : coût des réparations 1 837 € (12 000 F).

- Tentative de cambriolage à la mairie : fenêtre détruite : coût des réparations 251 € (1 650 F). Le (ou les) voleur a été surpris par l'alarme.



Toutes ces dégradations seront réglées par les Forésien(ne)s et les Forésiennes qui acquittent des impôts. Faut-il les augmenter ou faire des économies autre part pour payer la note ?

Parents, soyez vigilants. Vos enfants, jusqu'alors sans problème, peuvent commettre des faits répréhensibles à votre insu, entraînés par d'autres qui ne manqueront pas de les accuser, le moment venu. Certaines familles ont vite compris et pris les mesures qui s'imposaient. D'autres se croient encore au-dessus des lois...

Vous avez été extrêmement nombreux à réagir, à vous révolter et à soutenir l'action du Conseil de Forest. Nous vous en remercions.

ETAT CIVIL 2002

Décès : (*) = ancien(ne) habitant(e) de Forest

HENNIAUX Rodrigue	22 ans	le 31 12 2001
RAVERDY Michel (*)	48 ans	le 03 07 2002
LEDIEU LEPEZ Julia	90 ans	le 30 07 2002
RUELLE Yvonne	93 ans	le 13 10 2002

Naissances :

BENGHENEM Yasmine	le 13 12 2001
LEROY Ophélie	le 05 01 2002
MARTINET Yann	le 18 01 2002
JOLY Alexis	le 13 02 2002
COQUELET Marion	le 11 06 2002
LEMEITER Blandine	le 17 07 2002
LEGRIS Baptiste	le 30 07 2002
DOCHEZ Gwendoline	le 31 08 2002
BROUETTE Charlotte	le 01 10 2002

Mariages :

FIC Jean Marie et VILLAIN Bernadette	le 23 03 2002
LEMAIRE Michaël et AGNARD Aurélie	le 03 08 2002
TRIOUX Romuald et GROCHLA Magali	le 17 08 2002
BRACQ Bernard et BUTEZ Catherine	le 07 09 2002
FRANÇOIS Daniel et FONTAINE Béatrice	le 19 10 2002

Le présent Bulletin Municipal a été écrit et réalisé par le Maire. Il a été photocopié et assemblé en Mairie et tiré à 230 exemplaires.

